

## LE RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

### Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 05 octobre 2019

L'assemblée générale ordinaire du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR s'est tenue, salle André JALLET, au PECH DE GOURBIÈRE le samedi 05 octobre 2019 à 10h00.

Sur les 115 adhérents, membres de l'association et à jour de leurs cotisations, soixante-douze étaient présents ou représentés par un pouvoir.

En ouverture de cette assemblée générale annuelle, Denis JUBERT, directeur du PECH DE GOURBIERE, souhaite la bienvenue à l'ensemble des invités et adhérents et rappelle les liens forts qui unissent LE PECH DE GOURBIERE et LE RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR.

Puis le président d'honneur du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR, Jean-Paul PICCO, fait part de sa satisfaction sur les orientations prises par l'association et remercie l'ensemble des adhérents qui s'investissent dans les actions

Le président du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR, Olivier DU PELOUX souhaite la bienvenue aux participants et remercie de leur présence les personnes invitées :

- Madame Christiane BOUAT, présidente du comité nord de la section lotoise de la SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR.
- Madame Francine GREGORY, présidente de la caisse locale de SOUILLAC du CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES.
- La docteure Fanny VOGELWEITH, de la société M2I BIOCONTROL.
- Monsieur Eric MAROUSEAU, directeur adjoint de la DDCSPP du LOT.
- Monsieur Guy DELPUECH, président de LA RUCHE DU QUERCY.
- Monsieur Pascal DESSENE, président du GDSA du LOT.
- Monsieur Fabrice CORDONNIER du cabinet d'expertise comptable SOGOREC.
- Messieurs Thierry ALLANOT, Stéphane HENRY et Dewis VERDUN des établissements LECLERC.
- Le professeur Franck SAINT-MARCOUX, responsable du département toxicologie à la faculté de pharmacie de LIMOGES et du laboratoire de toxicologie biologique et médico-légale au CHU.
- Le professeur Philippe CARDOT, responsable du département chimie analytique et bromatologie à la faculté de pharmacie de LIMOGES.
- Monsieur Elies ZARROUCK, étudiant en master à la faculté de pharmacie de LIMOGES.

Excuse les représentants de la société ANDROS et des établissements LEYGONIE, empêchés d'assister à cette assemblée générale.

Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux adhérents présents dans la salle et remercie tous ceux qui ont permis que cette assemblée générale se déroule dans les meilleures conditions. Il remercie vivement tous les adhérents qui, tout au long de l'année, se sont investis pour que LE RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR puisse vivre.

Enfin, avant de passer à l'ordre du jour, le président :

- Déclare que l'assemblée générale ordinaire du samedi 05 octobre peut valablement délibérer et ce conformément aux statuts de l'association.
- Rappelle que l'article 10 des statuts n'exige pas de quorum pour la validité de celle-ci et que les décisions sont prises à la majorité des adhérents présents ou représentés.

## **1 - Rapport moral et d'activités**

### **1.1 - État des adhérents :**

Le RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR compte, au jour de l'assemblée générale, 115 adhérents

Il est fait deux constats :

- De plus en plus de jeunes actifs.
- Un taux d'abandon des nouveaux adhérents restants élevé (50%)
  - Il est rappelé que l'apiculture, aujourd'hui, nécessite une forte implication.

### **1.2 - Le programme 2018/2019 :**

Vingt-trois séances ont été assurées au cours de cette année apicole, dont :

- Deux journées en salle, destinées aux débutants, sur les thèmes :
  - Maladies des abeilles avec le Dr Karine COSNIER du rucher-école.
  - Matériel et conduite du rucher avec Philippe HEINRICH du RER du rucher-école.
- Une journée de conférence :
  - Varroa, l'ennemi n°1, avec Loïc CARON de l'ADA OCCITANIE.
- Dix-huit journées pratiques au rucher sur le thème : « Conduite d'un rucher au fil de la saison apicole ».
- Deux journées dédiées au gaufrage des cires.
- Quelques séances informelles.

### **1.3 - La tenue des séances :**

Il est rappelé qu'en saison, les séances :

- Se tiennent en alternance les samedis et mercredis.
- Débutent à 10h00 et se terminent à 17h00.
- Sont encadrées par au moins trois des dix sept référents du RER.

Et qu'au cours de chacune de celles-ci, nous essayons :

- De constituer des petits groupes de 5/6 personnes maximum.
- De systématiquement faire manipuler les débutants.
- De mettre l'accent sur des opérations de base et simples.
- De montrer, d'expliquer et de répondre à toutes les questions.
- De partager un moment de restitution à la fin de chaque séance.

A l'issue de chaque séance, deux volontaires doivent assurer, en compagnie des référents, le rangement et la fermeture du rucher.

### **1.4 - L'état du rucher :**

Le rucher a connu des pertes hivernales importantes avec 11 colonies, soit 46% du rucher.

L'objectif fixé de reconstitution a été atteint : 23 colonies seront hivernées avec 67% de reines de l'année et 33% de reines de moins de deux ans.

Mais avec une conséquence : il n'a pas été possible de céder des essaims à nos adhérents.

### **1.5 - La lutte contre le varroa :**

Le rucher-école a opté pour l'arrêt complet des traitements chimiques (amitrazé & tau-fluvalinate) et s'est orienté vers des traitements biocompatibles avec des acides organiques (formique et oxalique)

L'encagement des reines (cages SCALVINI) a permis d'obtenir des colonies en rupture de couvain pour les traiter à l'acide oxalique par sublimation.

Il a été mis en place un suivi régulier du taux d'infestation des colonies avec le test VPH/100 AB.

Enfin, des essais ont été effectués sur deux différents types de diffuseurs d'acide formique sur cadre (NASSENHEIDER & ASPRONOVAR)

### **1.6 - L'élevage de reines :**

Douze séances ont été proposées d'avril à juin, ouvertes à tous mais nécessitant une bonne connaissance de l'abeille.

Une année d'élevage mitigée, compliquée par la météo et un souci probablement viral sur une de nos souches (BQCV)

L'association Cloake / Mini+ / divisibles est un bon outil pour le rucher et le travail de sélection massale commence à porter ses fruits.

Au rucher 60% des reines sont issues de notre élevage contre 40 % l'année dernière ; nous suivons la généalogie des reines sur cinq générations.

### **1.7 - La récolte du miel :**

Perturbée par une saison aux conditions météo désastreuses, nous n'avons récolté que soixante kilos de miel sur six ruches en production mais avec 50% de la récolte totale sur seulement deux ruches.

Une récolte qui aurait pu être pire, sauvée par les seuls treize jours de miellée que nous avons eus en juin sur le causse de ROCAMADOUR.

Grâce aux balances connectées, nous avons enregistré un record pour la ruche 604 : plus de cinq kilos de nectar pour la seule journée du 28 juin.

Il est rappelé que intégralité de la récolte est remise à l'association des résidents du PECH DE GOURBIERE.

### **1.8 - Des heures de travail financées par ANDROS :**

Un changement majeur dans notre organisation à partir de juin avec l'entrée d'ANDROS au club des « grands mécènes ».

De juin à fin août, 158 heures ont été effectuées au rucher par notre prestataire de services Laurent CAUCHOIX. Son travail a permis :

- D'améliorer de manière très significative le suivi technique, sanitaire et matériel du rucher.
- De consacrer plus de temps à l'élevage de reines.
- De mettre en place et de tester des protocoles biotechniques dans la lutte contre le varroa.
- De faire du suivi d'expérimentation, notamment sur le frelon asiatique avec M2I BIOCONTROL.
- Mais aussi d'avoir des séances plus sereines parce que libérées de la pression technique.
- Et donc de disposer de temps pour montrer, expliquer et répondre aux interrogations.

### **1.9 - Les prêts de matériel :**

C'est grâce aux dons, en nature ou en numéraire, de nos mécènes que les adhérents peuvent bénéficier de ces prêts de matériels de plus en plus nombreux ; une politique de prêt en accord avec l'esprit associatif du rucher-école.

Cette année sont venus compléter la liste des matériels déjà disponibles :

- Un extracteur électrique 9 cadres.
- Un deuxième groupe électrogène pour les SUBLIMOX.
- Un deuxième gaufrier / pour utilisation au rucher uniquement.
- Dix EASYCHECK pour les tests varroas.

Ce service, proposé aux adhérents, ne sera pérenne que si chaque bénéficiaire apporte une attention et des soins tout particuliers aux matériels.

### **1.10 - Le gaufrage des cires :**

Pour la première fois, en automne 2018, grâce au gaufrier LEGA offert par LEYGONIE APICULTURE, nous avons mutualisé les cires d'opercules des adhérents pour les gaufrer.

Trente trois kilos de cire ont été transformés en plus de 300 feuilles de cires gaufrées, réparties proportionnellement à leurs apports entre les adhérents. Les cires « chimiques » ou « organiques » ont été traitées séparément.

Tous les bénéficiaires ont pu constater des résultats très positifs dans leurs colonies.

#### **1-11 - Les commandes groupées :**

Philippe HEINRICH, vice-président, présente les résultats des achats groupés et des ventes de miel.

Il rappelle que c'est un service proposé à tous les adhérents qui bénéficient ainsi de prix préférentiels sur les consommables.

Au cours de l'exercice, six commandes groupées ont été organisées et ont permis la distribution aux adhérents de :

- 3 530 kg de sirop de nourrissage.
- 1 150 kg de candi.
- 5 340 pots de verre, en forte baisse / l'an dernier.
- 11 000 capsules.
- Des cages SCALVINI, des cadres ASPRONOVAR et NASSENHEIDER.
- De l'acide formique, des cristaux de soude, etc.

Le total des achats s'élevant à 7 069 € a dégagé un petit bénéfice de 5% qui permet de financer les consommables du rucher.

#### **1.12 - Les ventes de miel :**

La mutualisation des miels des adhérents sous l'étiquette « APICULTEUR DU RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR » a été un incontestable succès

Autre service proposé à tous les adhérents, ces ventes mutualisées sont adossées à une charte « qualité-miel » sur laquelle chaque adhérent volontaire doit s'engager.

Les premières livraisons ont été effectuées en août 2018, et, en moins de douze mois, les adhérents ont vendu 1 770 kg dans les quatre magasins LECLERC de GRAMAT, SOUILLAC, BIARS et SAINT LAURENT LES TOURS.

Thierry ALLANOT, des Ets LECLERC, rappelle l'historique de la création de cette marque, fait part de sa satisfaction quant au résultat, précise qu'il est dans l'attente des nouvelles livraisons et, enfin, réaffirme le soutien au rucher-école des quatre magasins LECLERC du Nord du Lot.

Le président reprend la parole, remercie Thierry ALLANOT, et expose la suite des engagements du rucher-école.

#### **1.13 - Activité du conseil d'administration :**

Au cours de cette année, votre conseil d'administration s'est réuni quatre fois pour :

- Définir les objectifs.
- Recueillir les propositions.
- Faire le point sur les réalisations.

Mais nous avons surtout privilégié les consultations et votes électroniques sur :

- Toutes les propositions précises émanant des commissions.
- Les investissements, les décisions d'orientation, d'organisation ou d'engagements contractuels.

#### **1.14 - Participation à une expérimentation scientifique :**

Au cours de cette année, en rassemblant des observations et données sur le piégeage du frelon asiatique, le rucher-école a collaboré avec la société M21 BIOCONTROL.

La docteure Fanny VOGELWEITH expose les enjeux et les perspectives de la lutte bio-chimique, spécialité de la société M21 BIOCONTROL qu'elle représente.

Le président remercie Fanny VOGELWEITH pour son intervention et précise que dix adhérents ont participé activement à ce programme de recherche. Il la remercie également d'avoir permis la venue au rucher de Juliette POIDATZ, spécialiste du frelon asiatique, et rappelle que sa thèse est en ligne sur notre site.

#### **1.15 - Participations et interventions extérieures :**

- > Loto du PECH DE GOURBIERE / janvier 2019.
  - Contribution du RER : des lots constitués de pots de miel des adhérents. Notre participation sera renouvelée en janvier 2020 et il est demandé aux adhérents de renouveler leurs dons.
- > Une conférence sur les abeilles, donnée par Jean-Paul PICCO / mars 2019.
  - Assemblée générale de la caisse locale de SOUILLAC du CREDIT AGRICOLE
- > Des interventions en milieu scolaire :
  - AYNAC, école primaire avec Jacky FAURE et Pierre BLOT / juin 2019.
  - SAINT SOZY, centre aéré avec Jacky FAURE et Laurent CAUCHOIX / juillet 2019.
- > Des participations à des salons et manifestations :
  - Salon avicole de SOUILLAC / octobre 2018.
  - Journée PEPINIERES JARRIGE / LES QUATRE ROUTES / novembre 2018.
  - Découverte des ENS organisée par le département / FLOIRAC / août 2019.
  - Alliances locales LECLERC :
    - Palmarès national des ALLIANCES LOCALES / PARIS / novembre 2018, où le rucher-école s'est vu remettre le prix du développement durable.
    - Salon des ALLIANCES LOCALES à MARCILLAC LA CROZE avec les producteurs locaux / juin 2019.
  - Journées du développement durable c° ANDROS & BOIN / juin 2019.
    - Le RER a été accueilli au sein de ces entreprises pour présenter son activité et ses actions en faveur de l'abeille.
- > Audition du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR à GOURDON / avril 2019.
  - Par les commissaires enquêteurs, dans le cadre de la mission ministérielle chargée d'enquêter sur le méthaniseur de GRAMAT, au cours de laquelle nous avons :
    - Attiré l'attention sur les mauvaises pratiques agricoles constatées autour de nos ruchers et dit que ces pratiques nous semblaient néfastes à nos abeilles et à l'environnement.
    - Regretté la rupture du lien entre le monde apicole et agricole et souhaité qu'il puisse se renouer dans un esprit constructif.
    - Suggéré que le RUCHER ÉCOLE DE ROCAMADOUR, avec plus de 1 000 ruches détenues par ses adhérents, pourrait être un bon observatoire de l'abeille dans l'environnement local.
- > Visite de monsieur le Préfet du LOT, Jérôme FILIPPINI / avril 2019
  - A qui nous avons présenté notre association et le rucher, mais également fait part de nos inquiétudes face à la menace qui pèse sur nos abeilles et leur environnement.
  - Une belle rencontre, au cours de laquelle nous avons été écoutés de manière extrêmement attentive et bienveillante de la part de monsieur le Préfet.

#### **1.16 - Le mécénat :**

Une année qui a confirmé le soutien fidèle et durable de nos mécènes.

En Juin, un événement marquant avec ANDROS qui a rejoint ce « club de nos grands mécènes ».

Ceux-ci nous permettent de dispenser un enseignement de haute-qualité, adapté aux évolutions de l'apiculture.

Merci pour la confiance qu'ils nous témoignent, le soutien financier et matériel qu'ils nous apportent.

### **1.17 - Site web et page Facebook :**

Notre site [www.rucher-rocamadour.org](http://www.rucher-rocamadour.org) est devenu notre outil d'information et communication principal. Il est complété par notre page Facebook.

Nous devons renforcer l'équipe « communication » ; toutes les compétences sont les bienvenues.

### **2 - Rapport financier :**

Le rapport financier est présenté par Michel MADELAIN qui donne les chiffres clés suivants pour l'exercice clos au 31 août 2019 :

• Résultat net comptable :	6 044 €
• Résultat courant :	2 450 €
• Total du bilan ;	22 247 €
• Trésorerie :	11 400 €
• Dons et mécénat :	15 000 €
• Valorisation bénévolat :	20 860 €

Il précise que l'association a :

- Une situation financière saine
- Des recettes et charges courantes équilibrées
- Une progression des cotisations, des dons et ressources de mécénat
- Une trésorerie couvrant, avant affectation, environ 12 mois de charges d'exploitation
- Que cette année, grâce à l'augmentation significative des dons et ressources de mécénat, nous avons pu renforcer le bénévolat par un intervenant extérieur et doter le rucher-école de matériels et équipement supplémentaires.

Il rappelle que l'attention doit rester portée sur

- L'équilibre des recettes et charges courantes
- La pérennité des ressources de dons et mécénat
- La situation des locaux

Fabrice CORDONNIER, du cabinet SOGOREC atteste de la régularité des comptes établis par son cabinet au titre du mécénat.

Michel MADELAIN remercie Fabrice CORDONNIER pour son soutien et précise que l'affectation du résultat, tel que présenté, sera soumis au vote de l'assemblée générale.

Les comptes annuels simplifiés sont annexés à ce procès-verbal (Annexe I)

Le président passe au dernier point du rapport moral et d'activité.

### **3 - Objectifs et perspectives 2019-2020**

#### **3.1 - Pour le rucher :**

Maintenir le cheptel, voire l'augmenter, améliorer la récolte de miel. Proposer des essais, en donnant priorité aux nouveaux adhérents.

Toujours dans une démarche biotechnique, améliorer le plan sanitaire dans la lutte contre varroa

Progresser encore dans l'élevage de reines, proposer aux adhérents des reines sélectionnées et un « service fécondation ».

Montrer des ruches différentes : Warré, Kenyane, Langstroth

#### **3.2 - Un service supplémentaire ?**

Proposer des conseils et une assistance technique, à domicile, aux débutants ou entreprises souhaitant avoir des ruches.

Une prestation qui serait financée par le mécénat, dans l'esprit et la continuité de ce qu'ANDROS a permis de réaliser cette année.

### **3.3 - Un souhait de formation :**

En saison, une journée formation élevage de reines, au rucher, avec un intervenant extérieur (contact ANERCEA)

### **3.4 - Le programme 2019/2020 :**

En cours d'élaboration, avec une architecture identique à l'année écoulée ; il sera mis en ligne sur le site dès sa validation par le conseil d'administration.

Loïc CARON sera de retour au rucher pour une conférence en février 2020.

La conférence sur le thème de l'apithérapie, avec le docteur POIROT d'APINOV, ne sera possible qu'en janvier 2021. Nous réfléchissons à la possibilité de l'ouvrir au grand public.

### **3.5 - Des analyses pour nos miels :**

Au printemps 2019, une rencontre avec les professeurs Franck SAINT MARCOUX et Philippe CARDOT de l'université de Limoges a débouché sur un projet d'études exceptionnel.

Les professeurs Franck SAINT-MARCOUX et Philippe CARDOT exposent les travaux qu'ils effectuent, tant au CHU de LIMOGES qu'à la faculté de pharmacie, parlent des impacts des différents éléments chimiques que nous retrouvons partout dans notre environnement et évoquent les perspectives qu'ouvriront les résultats de ces analyses

Ils sont vivement remercié par le président qui leur remet les soixante-seize échantillons de miel récoltés en 2018 et 2019 par des adhérents du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR.

Il précise que ces échantillons proviennent de cinquante-quatre ruchers détenus par trente-quatre adhérents et que la zone d'étude concerne un territoire d'environ 1 000 km<sup>2</sup> divisé en quatre grandes zones types.

Des analyses qui vont nous permettre de mieux comprendre ce qui se passe dans nos ruches et d'évaluer les éventuels impacts de l'environnement dans lequel elles sont situées.

Grâce à des échanges constructifs avec FONROCHE BIOGAZ, nous avons aujourd'hui une cartographie des ruchers, associée aux plans d'épandage de digestat 2018.

### **3.6 - Un service civique au RER :**

Philippe LABARTHE annonce que le RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR vient de recevoir son agrément au titre du service civique et que celui-ci va, très rapidement, pouvoir accueillir une personne qui viendra renforcer ses équipes.

Il en expose les conditions matérielles et financières et souligne la dimension sociale de notre engagement à l'égard des personnes qui seront accueillies au sein du rucher-école.

### **3.7 - Un souhait pour des locaux adaptés :**

Pour conclure sur les objectifs et perspectives du rucher-école et avant de passer à la partie réglementaire de l'assemblée générale, le président rappelle que le RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR est accueilli dans des conditions exceptionnelles au sein de l'établissement du PECH DE GOURBIERE depuis plus de vingt années.

Mais, en raison de la croissance forte que celui-ci connaît, il émet le vœu qu'une solution, préservant la tranquillité des résidents, puisse être trouvée pour que le RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR soit hébergé dans des locaux adaptés aux normes d'hygiène et de sécurité.

## **4 - Renouvellement du conseil d'administration :**

Sont démissionnaires :

- Caroline FIGWER, Bernard MULLER

Sont élus depuis 2017 pour encore 1 an :

- Guy FRANCOUAL, Bernard MANEIN, Fabrice POLBOST, Hervé QUENTIN

Sont élus depuis 2018 pour encore 2 ans :

- Jean-Claude CHAMBON, Jacques FAURE, Philippe GALTIE, Dominique MAURY

Sont rééligibles ce jour pour une durée de 3 ans :

- Nicole DE CARVALHO, Olivier DU PELOUX, Jacques GAYDOU, Philippe HEINRICH, Jean-Paul PICCO, Michel POUX, René THEREYZOL

Sont candidats, éligibles pour 3 ans :

- Sylviane LABARTHE, Hervé DELAUNAY, Philippe LABARTHE, Michel MADELAIN

## **5 - Vote des résolutions:**

### **5.1 - Première résolution :**

*L'assemblée générale prend acte et approuve le rapport d'activité présenté ce jour.*

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **5.2 - Deuxième résolution :**

*L'assemblée générale prend acte et approuve le rapport financier présenté ce jour, approuve les comptes pour l'exercice clos au 31 août 2019 et donne quitus aux administrateurs.*

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **5.3 - Troisième résolution :**

*L'assemblée générale prend acte de la proposition d'affectation du résultat pour l'exercice clos au 31 août 2019 et décide d'affecter :*

- La somme de 1 044,34 € au fonds associatif sans droit de réserve.
- La somme de 5 000,00 € au compte de réserves spéciales.

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **5.4 - Quatrième résolution :**

*L'assemblée générale décide de renouveler pour 3 ans le mandat des dirigeants suivants :*

- Nicole DE CARVALHO, Olivier DU PELOUX, Jacques GAYDOU, Philippe HEINRICH, Jean-Paul PICCO, Michel POUX, René THEREYZOL

*L'assemblée générale décide d'élire pour 3 ans les dirigeants suivants :*

- Sylviane LABARTHE, Hervé DELAUNAY, Philippe LABARTHE, Michel MADELAIN

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **6 - Questions diverses :**

A la question concernant la date à laquelle sera connu le résultat des analyses de miel, le professeur Franck SAINT-MARCOUX répond que le travail sera long et qu'il n'est pas en mesure, aujourd'hui, de donner une date.

## **7 - Conclusion prononcée par le président :**

Le RUCHER ÉCOLE DE ROCAMADOUR a connu, et connaît encore, une croissance forte et constante.

Voulue dans un esprit d'ouverture à tous, cette croissance a nécessité de se structurer, de s'organiser et de se doter de moyens financiers pérennes.

Notre dynamisme et notre bonne santé financière nous permettent, aujourd'hui, d'avoir les moyens de nos ambitions

Mais toute croissance a ses limites, et peut-être, avons nous atteint notre vitesse de croisière ?



Alors, nous devons, dorénavant, nous concentrer sur nos missions principales :

- La transmission des savoirs et le partage des connaissances
- La mise en œuvre et la diffusion de nouvelles techniques
- La préservation de nos abeilles

C'est grâce à la compétence des référents, tenant tous le même discours pédagogique, et à l'investissement des bénévoles que notre association pourra continuer à tirer l'ensemble de ses adhérents vers le haut.

Nous nous devons d'avoir une gestion plus collégiale, rassemblant des compétences diverses et des bonnes volontés au sein de commissions se partageant les tâches.

Votre association ne peut pas reposer uniquement sur quelques personnes. Le RUCHER ÉCOLE DE ROCAMADOUR c'est vous, il ne sera que ce que vous en ferez.

Ne perdons pas de vue, également, qu'au RUCHER-ÉCOLE DE ROCAMADOUR doivent prévaloir convivialité et solidarité, dans la continuité de ce que Jean-Paul a su si bien faire pendant près de 20 ans.

Si nous sommes, aujourd'hui, une association connue et reconnue, nous le devons également aux structures et entreprises qui nous soutiennent. Au delà des aides matérielles et financières nécessaires qu'elles nous apportent, elles partagent avec nous les mêmes valeurs humaines et sont convaincues de la pertinence de notre action.

Enfin, parce que vous êtes apiculteurs, vous êtes de fins observateurs.

Vous le savez et vous le constatez tous les jours de grands changements sont en cours : nos abeilles souffrent et sont menacées par un environnement de plus en plus agressif.

Si nous voulons continuer à pratiquer et à enseigner l'apiculture, nous devons nous adapter à cette réalité; changer nos habitudes et adopter de nouvelles techniques. Il relève de la responsabilité du RUCHER ÉCOLE DE ROCAMADOUR d'en ouvrir la voie.

Fédérant plus d'un millier de ruches, bien réparties sur un vaste territoire, le RUCHER ÉCOLE DE ROCAMADOUR, en nouant des dialogues constructifs notamment avec le monde agricole, agira localement pour faire améliorer, voire changer certaines pratiques qui menacent nos abeilles et leur environnement.

Mais notre crédibilité ne reposera que sur des pratiques exemplaires ; vouloir changer les autres, c'est d'abord changer soi-même.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Un cocktail est ensuite servi, avant de partager un repas préparé par le personnel des cuisines du PECH DE GOURBIERE, remercié chaleureusement par l'ensemble des participants.

A partir de 14h00, le rucher a été présenté aux nouveaux adhérents et il a été procédé à la distribution des commandes de candi.

Le président :

Olivier DU PELOUX



Le vice-président :

Philippe HEINRICH



# COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

## ASS RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Pech de Gourbière  
46500 ROCAMADOUR

### **SOGOREC**

**Société Gourdonnaise d'Expertise Comptable**  
**Route du Mont Saint Jean 46300 GOURDON**

**Experts Comptables:**  
**Michèle CORDONNIER**  
**Fabrice CORDONNIER**  
**Jérôme ROYER**

Tél : 05 65 41 04 34

Fax : 05 65 41 39 35

Courriel : [accueil@sogorec.fr](mailto:accueil@sogorec.fr)

Web : [www.sogorec.fr](http://www.sogorec.fr)

## Attestation d'Expert Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'association ASS RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR pour l'exercice du 01 septembre 2018 au 31 août 2019, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

A l'issue de nos travaux, nous attestons, sur la base des documents et informations en notre possession, ne pas avoir relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 10 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
<b>Total bilan</b>	<b>22 247</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>15 003</b>
<b>Résultat net comptable (Excédent)</b>	<b>6 044</b>

Fait à GOURDON

Le 20/09/2019

Fabrice CORDONNIER

Expert Comptable

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	259	121	138	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	4 417	4 417		
Installations techniques, matériel et out	6 669	1 698	4 972	4 094
Autres immobilisations corporelles	1 182	426	756	
Immob. en cours / Avances et acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 527</b>	<b>6 662</b>	<b>5 865</b>	<b>4 094</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comm				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	4 982		4 982	1 199
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	11 400		11 400	7 209
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>16 381</b>		<b>16 381</b>	<b>8 408</b>
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>28 909</b>	<b>6 662</b>	<b>22 247</b>	<b>12 502</b>

## Bilan

	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 278	5 324
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>6 044</b>	<b>1 955</b>
Subventions d'investissement	3 778	4 094
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>17 101</b>	<b>11 373</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	2 408	1 129
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>2 408</b>	<b>1 129</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 738	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>2 738</b>	
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>22 247</b>	<b>12 502</b>

## Compte de résultat

	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	%	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Ventes de marchandises</b>						
Production vendue	60	0,40	735	14,69	-675	-91,84
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations	6 610	44,06	4 267	85,31	2 343	54,91
Autres produits	8 909	59,38	193	3,85	8 716	NS
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>15 579</b>	<b>103,84</b>	<b>5 195</b>	<b>103,85</b>	<b>10 384</b>	<b>199,89</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges e	11 149	74,31	4 330	86,57	6 819	157,47
Impôts et taxes						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions	2 019	13,46	226	4,53	1 792	791,52
Autres charges			1	0,03	-1	-100,00
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>13 167</b>	<b>87,76</b>	<b>4 558</b>	<b>91,12</b>	<b>8 610</b>	<b>188,89</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 411</b>	<b>16,07</b>	<b>637</b>	<b>12,73</b>	<b>1 774</b>	<b>278,64</b>
<b>Opérations faites en commun</b>						
Produits financiers	39	0,26	35	0,71	3	8,70
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>	<b>39</b>	<b>0,26</b>	<b>35</b>	<b>0,71</b>	<b>3</b>	<b>8,70</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>2 450</b>	<b>16,33</b>	<b>672</b>	<b>13,44</b>	<b>1 778</b>	<b>264,42</b>
Produits exceptionnels	6 003	40,01	1 282	25,64	4 720	368,08
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>6 003</b>	<b>40,01</b>	<b>1 282</b>	<b>25,64</b>	<b>4 720</b>	<b>368,08</b>
Impôts sur les bénéfices						
<b>Report des ressources non utilisées</b>						
Engagements à réaliser	2 408	16,05			2 408	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 044</b>	<b>40,29</b>	<b>1 955</b>	<b>39,08</b>	<b>4 090</b>	<b>209,22</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 22 247 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6 044 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2019 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 2 à 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.